

## Étape 1 : Définir des groupes de population et fixer des objectifs en matière d'accès aux MII

### Objectif

- Identifier les groupes de population qui ont besoin de MII en fonction du risque et de la charge de morbidité liés au paludisme, des résultats de l'adaptation infranationale et/ou de leurs caractéristiques ou de la géographie, et fixer des objectifs en matière d'accès aux MII pour chaque groupe.

### Recommandations

- La planification doit éviter à la fois les approches nationales trop générales et les conceptions de groupe trop granulaires. Dans un premier temps, les groupes doivent être définis en fonction des résultats de l'adaptation infranationale, le cas échéant. Si le temps et les ressources le permettent, les groupes plus importants peuvent être divisés en sous-groupes pour un examen plus détaillé.
- De nombreux facteurs contextuels qui influencent la sélection des canaux varieront au niveau infranational et/ou entre les groupes de population. Par exemple, les populations de différentes régions géographiques auront probablement des ménages de taille et de composition moyennes différentes. Les populations vulnérables (par exemple, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés, les populations migrantes/mobiles) ont souvent un accès différent aux canaux de prestation de services et aux MII par rapport aux groupes de population plus stables. Les activités passées et actuelles de distribution de MII seront probablement différentes selon la région. Les différences dans les facteurs contextuels peuvent être liées à la zone géographique, aux environnements urbains et ruraux, au sexe, à la vulnérabilité ou à d'autres caractéristiques propres au pays.
- Discuter des groupes de population et/ou des zones géographiques qui doivent être examinés séparément lors de la planification de la ou des combinaisons de canaux de distribution de MII et les inscrire dans la première colonne de la matrice stratégique. Utiliser une ligne par groupe. Les groupes de population doivent s'exclure mutuellement dans la mesure du possible afin d'éviter les doublons.
- Fixer des objectifs réalistes et réalisables en matière d'accès aux MII pour chaque groupe, en tenant compte des besoins épidémiologiques et de la faisabilité opérationnelle. Inscrire les objectifs dans la deuxième colonne de la matrice stratégique. Les objectifs peuvent être exprimés en termes d'accès aux MII au niveau de la population (par exemple, 80 %) ou de stratégies de distribution spécifiques (par exemple, une MII par ménage ayant des enfants de moins de cinq ans).
  - Voici quelques exemples d'objectifs :
    - Accès de la population aux MII à hauteur de 60 %
    - Tous les ménages de la région reçoivent deux MII
    - Accès de la population aux MII à hauteur de 80 % dans les zones où la charge de morbidité est élevée ou modérée
    - Distribution d'une MII à chaque femme enceinte dans les ménages ciblés
    - Distribution d'une MII à chaque enfant de moins de cinq ans dans les ménages ciblés

**Résultats attendus**

- Matrice stratégique avec les colonnes « Groupes de population » et « Objectifs en matière d'accès aux MII » complétées
- Documentation d'accompagnement sur les données utilisées et les discussions tenues au cours de l'étape 1

